

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO VA1-86
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° VA-964

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos, QUE :

- 1° Lors de sa séance ordinaire du 20 juillet 2026, le conseil de la Ville d'Amos a adopté le règlement n° VA1-86 modifiant le règlement de zonage n° VA-964;
- 2° La nature et l'effet de ce règlement ont pour objet :
 - de convertir le bâtiment situé au 304, 6^e Rue Ouest en plusieurs usages, soit une partie en entrepôt en location, une section pour l'aménagement d'un logement à l'étage, en plus de louer un local à la Communauté Tunisienne d'Amos afin d'en faire un usage à caractère religieux (lieu de culte et centre communautaire). Ces usages s'ajouteront à ceux existants.
- 3° Lors de la séance ordinaire du Comité administratif de la Municipalité régionale de Comté d'Abitibi, la MRC d'Abitibi a, par l'adoption de sa résolution n° CA-156-09-2026, déclaré conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement n° VA1-86 de la Ville d'Amos modifiant le règlement de zonage n° VA-964;
- 4° Conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC d'Abitibi a, en date du 16 septembre 2026, délivré le certificat de conformité relatif au règlement n° VA1-86 de la Ville d'Amos;
- 5° Conformément à l'article 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le règlement n° VA1-86 est entré en vigueur le 16 septembre 2026.
- 6° Ce règlement est maintenant déposé au Service du greffe de la Ville situé au 182, 1^{re} rue Est à Amos où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Donné à Amos, ce 21 septembre 2026.

La greffière,

(s) Mariane Michaud

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Mariane Michaud, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 21 septembre 2026 et en affichant une copie à l'Hôtel de Ville le même jour.

Amos, le 21 septembre 2026

(s) Mariane Michaud, greffière